

Subventions exceptionnelles à des associations sportives

M. LE MAIRE, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer, au titre de l'année 1996, les subventions suivantes aux associations engagées en compétitions officielles désignées ci-après :

* A.S. Clairs-Soleils «Football»	800 F
* A.S. Amitié «Football»	4 000 F
* Club de Hand-Ball Clairs-Soleils	1 000 F

Après consultation des membres de la Commission des Sports, le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions et en cas d'accord à décider de financer cette dépense d'un montant de 5 800 F sur le Budget Primitif 1996 - imputation 92.251. 65748 - code service 20300.

M. SENNERICH : Monsieur le Maire, je vais plutôt m'adresser à M. FUSTER. Cela ne représente pas de grosses sommes mais on s'aperçoit qu'on donne souvent et toujours aux Clairs-Soleils et peut-être pas assez sur Montrapon par exemple. Ça serait peut-être l'occasion de renvoyer la balle par exemple à l'école de rugby, l'OB, c'est une bonne école de vie le rugby, Monsieur FUSTER.

M. LE MAIRE : On accorde des subventions à ceux qui les sollicitent.

M. FUSTER : Je réponds à M. SENNERICH qui le sait d'ailleurs très bien, qu'on donne déjà à l'école de rugby de l'OB. Il s'agit là d'un complément de subvention que nous donnons au travers de la politique de la ville. Il s'adresse donc plus spécialement à des associations de quartier. En conséquence il est plus logique qu'on le donne effectivement à Clairs-Soleils Foot, Clairs-Soleils Hand et Amitié, d'autant plus que cet argent est issu de la dissolution d'une association qui s'appelait Satellite Basket de Clairs-Soleils. Mais nous n'oublions pas les autres, Monsieur SENNERICH, vous le savez bien.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins deux abstentions, adopte les propositions du Rapporteur.

Visa préfectoral du 14 novembre 1996.